

REVENDEICATIONS POUR UN AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DANS LE PLAN DE RÉFECTION DE LA ROUTE 223 DU MTMDQ

McMasterville, le 10 mai 2023 – Les membres du Conseil de La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) revendiquent des aménagements sécuritaires de la route 223 dans le plan de réfection du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ). Le Conseil affirme sa position et adopte une résolution, lors de sa séance tenue le 20 avril dernier, visant à appuyer les demandes des villes et municipalités de Carignan, de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand, dans leur requête d'aménagement d'infrastructures pour la mobilité active lors des travaux de réfection de la route 223, avec prise en charge des coûts par le MTMDQ.

« *Les effets bénéfiques sur la santé de la mobilité active sont connus et les municipalités intègrent déjà de la mobilité active dans leur plan de réseau local. C'était donc clair que la MRCVR allait réclamer au gouvernement un aménagement cyclable et multifonctionnel sécuritaire sur la route 223 avec prise en charge des coûts.* », déclare madame Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

MOBILITÉ ACTIVE ET SÉCURITÉ EN AVANT-PLAN

La route 223 est une route régionale québécoise sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et sur la rive ouest de la rivière Richelieu, desservant la région de la Montérégie. La route 223 a été identifiée comme un vecteur de grande importance à l'échelle régionale pour la mobilité active, en plus d'être une route touristique d'intérêt national. Elle est empruntée par de multiples utilisateur(-trice)s et citoyen(ne)s, que ce soit à des fins utilitaires ou récréotouristiques. La fréquentation annuelle et croissante de cette route génère des enjeux de sécurité importants, qui requièrent des interventions correctives urgentes.

La réfection d'une partie de la route 223 fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie du MTMDQ dont elle est sous la juridiction. Il est donc essentiel de profiter de l'occasion pour procéder à des demandes d'ajouts significatifs au gouvernement en matière d'aménagements sécuritaires pour les cyclistes et les piéton(ne)s. La MRCVR souhaite s'engager activement dans cette question d'envergure régionale, en insistant auprès du gouvernement sur l'importance d'intégrer la planification de la mobilité active sur le réseau supérieur, qui est de juridiction provinciale, afin de garantir la sécurité des usager(-ère)s les plus vulnérables.

RÉSOLUTION ET DEMANDES DE SOUTIEN

La MRCVR adresse sa résolution au MTMDQ qui a pour mission d'assurer la sécurité de l'ensemble des usager(-ère)s du réseau routier sous sa juridiction et dont le mandat prévoit l'intégration de voies cyclables dans la planification de tout nouveau projet routier sur son réseau. La résolution a été transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, madame Geneviève Guilbault, et à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy. L'envoi a également été fait à monsieur Jean-François Roberge, ministre et député du comté de Chambly, ainsi qu'à monsieur Simon Jolin-Barrette, ministre et député du comté de Borduas.

Les membres du Conseil de la MRCVR sollicitent le soutien de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour que le gouvernement du Québec assume la responsabilité de la sécurité de tous les utilisateurs et de toutes les utilisatrices sur le réseau supérieur.

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.